



Le 10 décembre 2018

Elections à la Chambre d'Agriculture de la Sarthe - Scrutin du 31 janvier 2019 **Dépôt des déclarations de candidature**

Les candidatures seront reçues uniquement à la préfecture de la Sarthe jusqu'au 17 décembre 2018 à 12h.

Les candidatures transmises par voie postale, par mail ou fax ne sont pas recevables.

Les candidats seront reçus aux jours et heures d'ouverture de la préfecture (bureau des élections – porte 9) - soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h. Il est recommandé de prendre rendez-vous aux numéros suivant : 02 43 39 71 20 ou 02 43 39 71 21.